



Bruxelles, le 24.8.2016
SWD(2016) 282 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

**établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes
et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir
d'échantillons**

{ COM(2016) 551 final }
{ SWD(2016) 283 final }

Résumé de l'analyse d'impact

Analyse d'impact concernant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons

A. Nécessité d'une action

Pourquoi? Quel est le problème abordé?

Les besoins croissants en informations pour l'élaboration des politiques ainsi qu'à d'autres fins font qu'Eurostat et les instituts nationaux de statistique (INS) doivent intégrer de plus en plus d'exigences supplémentaires en matière de qualité pour les données statistiques, y compris en termes d'actualité. Parallèlement, de nouvelles innovations technologiques viennent modifier les possibilités disponibles pour la collecte des données tout en (re-)modelant encore davantage les futurs besoins des utilisateurs de données. L'actuel système des statistiques sociales est fragmenté entre des règlements distincts spécifiques à un domaine, qui fixent de manière rigide le contenu (thèmes à couvrir) et les exigences techniques de collecte des données (taille de l'échantillon, critères de qualité, exigences de transmission, etc.). Le système juridique fragmenté et peu souple qui en résulte au niveau de l'Union européenne se reflète dans les processus nationaux de collecte des données (consistant majoritairement en des enquêtes indépendantes) et contribue aux problèmes fondamentaux énumérés ci-après que rencontrent les statistiques sociales européennes: i) capacité insuffisante à répondre aux besoins des utilisateurs; ii) problèmes de qualité, en particulier de cohérence et de comparabilité entre les collectes de données; iii) peu de soutien à l'utilisation de méthodes innovantes de collecte des données et au recours aux sources de données disponibles. De plus, la combinaison de ces problèmes contribue à des inefficacités croissantes: iv) un coût et une charge de réponse pour la collecte des données supérieurs à ce qui est nécessaire. Conséquence ultime de ces problèmes, les statistiques collectées par Eurostat perdent progressivement de leur pertinence pour les décideurs politiques et les autres utilisateurs de données.

Quel objectif cette initiative devrait-elle atteindre?

L'enjeu pour résoudre ces grands problèmes consiste à créer un environnement législatif pour les enquêtes sociales européennes qui garantisse la comparabilité, l'adaptabilité et la cohérence des données sur le long terme. Le système des enquêtes sociales européennes doit être suffisamment solide et préserver une qualité élevée dans un environnement qui se caractérise par une rapide innovation dans la méthodologie et l'informatique, la disponibilité de nouvelles sources de données, l'évolution des besoins et des attentes des utilisateurs de données, l'accroissement de la concurrence sur le marché de l'information et la pression continue sur les ressources disponibles. En vue de renforcer la pertinence des statistiques sociales collectées pour alimenter l'élaboration des politiques sociales européennes et nationales ainsi qu'à des fins de recherche, les objectifs spécifiques suivants ont été définis: i) améliorer la capacité des statistiques sociales à répondre aux besoins sociétaux; ii) garantir une meilleure qualité des statistiques sociales; iii) faciliter encore l'utilisation de méthodes et de processus innovants; iv) améliorer l'efficacité de la production des statistiques sociales.

Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE?

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) décrit la compétence de l'Union pour arrêter des mesures en vue de l'établissement de statistiques lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des activités de l'Union (article 338 du TFUE). Les collectes de données considérées dans l'analyse d'impact sont des «ressources» nécessaires à la réalisation des activités de l'Union. La nécessité fondamentale d'une comparabilité internationale rend indispensable une intervention de l'UE. La possibilité de gagner en efficacité grâce à une collaboration renforcée au sein du système statistique européen confère une valeur ajoutée à l'action menée au niveau de l'UE.

B. Solutions

Quelles options législatives et non législatives ont été envisagées? Y a-t-il une option privilégiée ou non? Pourquoi?

Toute une série d'options ont été envisagées pour remédier à la fragmentation de la collecte des données aux

niveaux de l'UE et national (5 options) ainsi qu'à la rigidité des exigences techniques et de programmation (3 options). Pour ces deux axes, des approches alternatives ont été analysées par rapport au scénario de référence. L'option privilégiée inclut un instrument législatif qui intègre les actuels règlements spécifiques à un domaine, tout en «défragmentant» les processus nationaux de collecte des données. L'option privilégiée accroît également la flexibilité car elle prévoit des exigences techniques souples, tout en fixant les éléments de la programmation statistique.

Qui soutient quelle option?

Pour les producteurs de données, les incidences les plus importantes de toute option envisagée sont les coûts: toute révision de la collecte des données, qu'il s'agisse de modifications des collectes de données existantes ou de l'introduction de nouvelles composantes de collecte, implique à court terme des coûts pour les INS. Ceux-ci reconnaissent cependant une diminution potentielle des coûts de collecte des données sur le long terme. Les utilisateurs de données sont partisans d'une programmation plus souple et demandent également une continuité dans les séries de données. Les utilisateurs soutiennent des options stratégiques qui contribuent à une meilleure actualité des données ainsi qu'à des données de grande qualité plus cohérentes.

C. Incidences de l'option privilégiée

Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

La défragmentation des processus de collecte des données réduit les chevauchements et, par conséquent, permet des gains d'efficacité considérables dans la production des statistiques sociales au niveau du système, pour i) Eurostat, ii) les producteurs de données et iii) les répondants. Une plus grande souplesse permet de mieux répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs. Les avantages économiques et sociaux de l'option privilégiée incluent une amélioration de la pertinence, de l'actualité et de la cohérence des statistiques sociales qui contribue à créer une base d'éléments statistiques plus efficace pour l'élaboration de politiques sociales et économiques solides, ce qui devrait se traduire par de meilleures performances économiques ainsi que par des incidences sociales positives pour les futures décisions. Les objectifs de simplification du programme REFIT seront également atteints grâce à une rationalisation du cadre juridique en vigueur.

Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

L'option privilégiée implique des coûts de mise en œuvre initiaux concernant principalement les producteurs de données, en raison des adaptations à apporter dans leurs processus opérationnels pour la production des données. L'analyse d'impact montre que ces coûts de mise en œuvre à court terme sont compensés par les gains d'efficacité réalisés au niveau du système à plus long terme, en particulier durant la phase de collecte des données.

Comment les entreprises, les PME et les micro-entreprises seront-elles concernées?

Les options stratégiques n'ont aucune incidence directe ou indirecte pour les PME ou les micro-entreprises.

Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?

Les coûts de mise en œuvre ont une incidence sur le budget des INS et donc, indirectement, sur les budgets nationaux. Il est essentiel que le cadre réglementaire statistique qui sera élaboré tienne pleinement compte de ces coûts et prévoie des garanties qui limiteront et réduiront autant que possible les coûts.

Y aura-t-il d'autres incidences notables?

Aucune autre incidence notable n'a été identifiée.

Proportionnalité?

L'option privilégiée permettra d'assurer la qualité des statistiques sociales européennes, y compris leur comparabilité, leur pertinence et leur capacité à répondre aux besoins de façon harmonisée, en s'appuyant sur les mêmes principes. Elle permettra d'en améliorer le rapport coûts-efficacité tout en respectant les spécificités des systèmes des États membres. En conséquence, l'option privilégiée ne va pas au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour atteindre les objectifs.

D. Suivi

Quand la législation sera-t-elle réexaminée?

Les fréquents rapports des États membres sur la qualité des données, consolidés par Eurostat, sont produits et diffusés après chaque vague de collecte de données et contiennent de nombreuses informations pertinentes pour le suivi des divers éléments visés. Le programme statistique européen, qui couvre actuellement la période 2013-2017 et inclut les statistiques sociales, est évalué à mi-parcours et au terme de la période couverte. Les indicateurs de performance clés font l'objet d'un suivi tous les ans. La collecte d'informations sur la qualité, les coûts et les avantages va donc se poursuivre et s'améliorer. Les résultats de cette législation seront encore évalués après la mise en œuvre des futures collectes de données prévues dans le cadre de cette initiative.